



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

maires

Question écrite n° 75494

Texte de la question

Mme Nicole Feidt appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur l'influence que pourrait avoir, sur la situation juridique d'un maire en exercice, son inscription au fichier de la Banque de France pour émission de chèques sans provisions. Elle lui rappelle que le maire, ordonnateur de sa commune, est appelé à ce titre à gérer des dépenses parfois très importantes et que son interdiction Banque de France liée à une interdiction de crédit à titre personnel peut alors légitimement interpellé sur sa capacité à gérer les deniers publics. Elle lui demande de bien vouloir lui faire connaître son appréciation d'une telle situation.

Données clés

Auteur : [Mme Nicole Feidt](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75494

Rubrique : Communes

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 avril 2002, page 2073